



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICHI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/190

**Requalification urbaine du quartier des Cannes  
Lot 1 : Voirie et réseaux divers  
Autorisation de signer et exécuter le marché**

## M. le maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet les travaux pour la requalification urbaine du quartier des Cannes dans le cadre du Projet de Renouvellement urbain (PRU) décomposés comme suit :

- Opération 8.01 : Secteur Avenue Peraldi
- Opération 8.04 : Secteur Rue Peretti
- Opération 8.05 : Secteur Place Binda
- Opération 8.08 : Secteur Rue Moro Giafferi

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3<sup>al.</sup> et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Les travaux sont répartis en 3 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	Voirie et réseaux divers.
02	Eclairage public
03	Espaces verts

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE et l'Informateur Corse Nouvelle le 20 janvier 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au 29 mars 2016 à 11h00.

La durée globale du marché est de 18 mois.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères intervenant pour le jugement des offres étaient les suivants :

<i>Critères et sous-critères lot 1</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique appréciée au regard des points suivants:</b>	<b>60%</b>
Qualité et cohérence du planning proposé	5 %
Gestion des aléas	5 %
Phasage des travaux	10 %
Gestion riverains / mobilité et accès en phase chantier	6 %
Gestion des interfaces générales	7 %
Travaux de terrassement en présence d'eau / configurations d'espace réduit	5%
SOPAQ / sécurité et accès chantier/ zones de stockage / propreté	5%
Communication en phase chantier	7 %
Qualité des moyens humains et matériels dédiés	10 %
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 20 juin 2016 a décidé d'attribuer le marché de travaux pour la requalification urbaine du quartier des Cannes Lot 1 (voirie et réseaux divers) au groupement qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché de travaux pour la requalification urbaine du quartier des Cannes Lot 1 (voirie et réseaux divers) au groupement suivant :

- **Lot 1 : Voirie et réseaux divers**

Groupement solidaire RAZEL BEC / RAFFALLI TP pour un montant de 6 383 746,49€ HT.

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juin 2016 ;

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville, qui dans sa séance du 20 juin 2016, est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

#### DECIDE

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché de travaux pour la requalification urbaine du quartier des Cannes (Lot 1) au groupement suivant :

- **Lot 1 : Voirie et réseaux divers**

Groupement solidaire RAZEL BEC / RAFFALLI TP pour un montant de 6 383 746,49€ HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016\_190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

Publication : 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI